

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du 1^{er} novembre 2018
Heure 14 h 15
Lieu CAFÉTÉRIA DU BLOC G

PRÉSENCES – 104 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 22

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Vincent Bibeau propose *Samaël Beaudoin*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 12

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 4 octobre 2018
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivis
4. Nouveaux membres
5. Plan d'action sur la vie syndicale
6. Politique d'accès à l'égalité en emploi (PO-17)
7. Élections
8. Négociations 2020
9. Informations
 - 9.1 Visite de la CÉEC
 - 9.2 Programme des sciences de la nature
 - 9.3 Projet d'autochtonisation du Collège
10. Questions diverses

Proposée par Alain Forget
Appuyée par Éric Athlan
Adoptée à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 OCTOBRE 2018

3.1 Adoption

Recommandation 13

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 octobre 2018 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Manon Brière
Appuyée par Catherine Allen
Adoptée à l'unanimité

3.2 Suivis du Point 5. Assurances – recommandations

Guillaume Poliquin informe l'assemblée que les recommandations soumises par la Réunion des syndicats adhérents (RSA) à l'assemblée générale du SPECA le 4 octobre ont toutes été adoptées – même celles que l'assemblée du SPECA n'avait pas appuyées. Ces modifications au régime d'assurances collectives entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Les informations quant aux nouveaux prélèvements ont été diffusées dans l'*Info Assurance no 20* du 23 octobre dernier, document qui est disponible dans la section Assurances collectives du site du SPECA. Dans la même section, on peut aussi consulter un sommaire des protections des modules A, B, C, et ce, sous la forme d'un tableau qui facilite la comparaison.

Enfin, Guillaume Poliquin rappelle que toute demande de modification au régime doit être présentée entre le 1^{er} et le 30 novembre. La nouvelle protection demandée entre en vigueur le 1^{er} janvier de l'année qui suit la date de la demande.

4. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille l'enseignante ayant adhéré au SPECA depuis le 4 octobre 2018 et dont le nom suit : **Marie-Ève Raymond** (Archives médicales).

5. PLAN D'ACTION SUR LA VIE SYNDICALE

Laurence Daigneault Desrosiers rappelle que le plan d'action pour améliorer la vie syndicale devait être soumis à l'assemblée du 4 octobre mais avait été reporté. Elle explique que, pour son élaboration, ont été utilisées les notes de diverses consultations passées, dont celles de la journée de réflexion syndicale de mai 2016 et celles du mini-congrès de 2010.

Recommandation 14

Considérant le mandat donné par l'assemblée générale à l'exécutif d'élaborer, en collaboration avec le Comité des délégué.e.s, un plan d'action pour augmenter la participation à la vie syndicale.

Il est proposé :

Que le SPECA adopte le Plan d'action ci-dessous pour dynamiser la vie syndicale :

Plan d'action pour dynamiser la vie syndicale

Rôles spécifiques au sein de l'exécutif

1. Désigner sur l'exécutif une personne responsable des liens avec les chargé.e.s de cours, qui discutera de sa tâche avec les délégué.e.s au moins une fois par année.
2. Désigner sur l'exécutif un.e responsable de la mobilisation afin de s'assurer de la mise en œuvre du présent plan d'action.

Travail des comités

1. Préciser à chaque rentrée le rôle des délégué.e.s et offrir du soutien à ceux et celles qui en ont besoin.
2. Former un comité de mobilisation.
3. Poursuivre les travaux du comité École et société.
4. Former un comité social composé de membres hors-exécutif.
5. Augmenter la participation au SPECA-Hebdo de membres hors-exécutif, en visant plusieurs contributions de ces derniers par numéro.

Assemblées générales

1. Offrir régulièrement des moments de plénière en assemblée.
2. Commencer les assemblées à l'heure.

Autres moyens de consultation, d'information et de mobilisation

1. S'assurer que chaque nouvel.e enseignant.e soit rencontré.e et amené.e au local, soit par son ou sa responsable de la coordination départementale, soit par son ou sa délégué.e.
2. Organiser à chaque session la visite de cinq à sept assemblées départementales par des membres de l'exécutif.
3. Associer à chaque événement social organisé par le SPECA un enjeu socio-politique (diffusion ou cueillette d'information, recrutement, etc.).
4. Organiser une journée de réflexion syndicale en mai 2019; répéter.
5. Organiser des formations et des dîners-causeries au cours de l'année ainsi que des formations-éclairés avant les assemblées générales.
6. Veiller à ce que les formations et le SPECA-Hebdo, notamment, informent les membres des victoires des luttes syndicales.

Proposée par Philippe de Grosbois

Appuyée par René Villeneuve

Adoptée à l'unanimité

6. POLITIQUE D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI (PO-17)

Sophie Crevier explique qu'en vertu de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*, le Collège s'est vu obligé de réviser sa Politique d'accès à l'égalité en emploi, dont la précédente version ne ciblait que les femmes. L'actuel projet de politique corrige le tir en étendant cette obligation d'égalité en emploi à quatre autres catégories de personnes : les Autochtones, les membres de minorités visibles, les membres de minorités ethniques et les personnes handicapées. Sophie Crevier présente également les principes directeurs du projet de politique et son arrimage à la convention collective des enseignant.e.s.

Josée Déziel présente les propositions de modifications.

Recommandation 15

Il est proposé :

Que l'assemblée générale du SPECA accepte le projet de Politique d'accès à l'égalité en emploi (PO-17), sous réserve des modifications suivantes :

- 6.3.3 : Veiller, le cas échéant, à ce que ~~l'élaboration de nos~~ les politiques, règlements, directives et procédures administratives du Collège soient exempts de tous éléments ~~pouvant être jugés~~ discriminatoires.
- 6.3.4 : Veiller ~~si possible~~ à atteindre une représentation des groupes visés au sein des comités formés par le Collège, tout en respectant le droit des instances, qui y délèguent des membres, de désigner les personnes de leur choix.
- 8.3 GESTIONNAIRES et responsables de ~~départements~~ coordination départementale
- 8.5.1 ~~Tenir compte du~~ Respecter le principe d'accès à l'égalité en emploi auquel le Collège souscrit, et ce, à toutes les étapes du processus de dotation.
- Biffer 8.5.3

Proposée par Julie Cloutier

Appuyée par Lysann Hounzell

Adoptée à l'unanimité

Recommandation 16

Considérant que l'ancienne PO-17 comportait une clause sur le langage utilisé qu'on pouvait lire ainsi : « Favoriser l'utilisation d'une terminologie déssexualisée dans toutes les communications officielles diffusées par le Collège. » (5.03.6);

Considérant que le Collège doit s'assurer en général que ses communications soient exempts de sexisme et de

toute autre forme de discrimination;

Il est proposé :

- Que le SPECA réclame d'inclure explicitement, dans la politique appropriée, l'obligation du Collège de produire des documents et des communications dans un langage exempt de discrimination de genre.

Proposée par Catherine Allen

Appuyée par Louis Fortier

Adoptée à l'unanimité

7. ÉLECTIONS

La présidente d'élection, Ginette Cartier, présente la situation qui amène l'assemblée aux élections à la présidence du SPECA : l'actuelle présidente, Josée Déziel, a été élue au Comité de négociation de la FNEEQ. Son mandat débutera à l'hiver 2019.

CANDIDATE À LA PRÉSIDENTE : *Laurence Daigneault Desrosiers*

Candidature appuyée par : Josée Déziel, Carine Blais et Pascale Charest

LA CANDIDATE EST ÉLUE À MAJORITÉ.

Une motion de félicitation à l'actuelle présidente, Josée Déziel, est proposée par Sophie Crevier et est appuyée et adoptée à l'unanimité.

La destruction des bulletins est proposée par Catherine Allen et appuyée par Alain Long.

8. NÉGOCIATIONS 2020

Josée Déziel informe l'assemblée que l'actuelle convention tombe à échéance à la fin mars 2020 et qu'elle a débuté la préparation pour la prochaine ronde de négociation dont l'objectif est de déposer le cahier des demandes en octobre 2019. Elle rappelle les structures et différents niveaux de négociation, et précise qu'à la précédente négociation, la FNEEQ avait fait alliance avec la FEC à la table sectorielle pour former l'Alliance des syndicats des professeures et professeurs de cégep (ASPPC), et qu'un important Front commun avait été formé au niveau national. Évidemment, la pertinence de former de telles alliances sera réévaluée, mais le bilan était plutôt positif quant aux alliances. Enfin, elle parle du rôle du Comité de négociation de la FNEEQ auquel elle a été élue, et qui est formé de cinq élus et d'un conseiller de la FNEEQ qui y tient le rôle de porte-parole.

Laurence Daigneault Desrosiers ramène l'assemblée au bilan local des dernières négociations qui avait été produit dans un contexte de dissidence des délégué.e.s du SPECA et d'insatisfaction de l'assemblée générale. Malgré l'important renouvellement des élu.e.s à la FNEEQ depuis 2015, les délégué.e.s du SPECA doivent être vigilant.e.s et s'assurer que les critiques et demandes formulées dans le bilan ne soient pas oubliées.

9. INFORMATIONS

9.1 Visite de la CÉEC

Thomas Dussert revient sur les récentes invitations du Collège à rencontrer le comité de la CÉEC qui visitera bientôt le Collège, et sur le courriel par lequel le SPECA a rappelé le mandat adopté en assemblée générale en 2014. Il rappelle les principaux arguments justifiant la position de boycott adoptée par l'assemblée et suggère aux enseignant.e.s de ne pas répondre aux demandes et aux invitations de la CÉEC.

Thomas Dussert rappelle également que dans le cadre des travaux d'assurance qualité, la CÉEC exigeait que le Collège produise un rapport d'autoévaluation. Conformément à notre mandat de boycott, aucun.e enseignant.e n'a participé aux travaux du « Comité efficacité système qualité Ahuntsic », qui a produit un rapport substantiel malgré notre absence. C'est suite au dépôt de ce rapport qu'un comité de la CÉEC visite le Collège du 6 au 8 novembre, et que les invitations ont été lancées par le Collège aux enseignant.e.s et aux RCD. La CÉEC rencontrera néanmoins la Commission des études et le Conseil d'administration. Les enseignant.e.s qui siègent sur ces deux instances ont décidé de remettre une lettre expliquant les raisons du boycott. À la visite de

la CÉ, deux enseignant.e.s, dont le vice-président aux affaires pédagogiques, lui remettront la lettre et quitteront. Lors de la visite au CA, les enseignant.e.s de cette instance liront une lettre au contenu similaire.

9.2 Programme des sciences de la nature

Guillaume Poliquin rappelle que le projet de révision de ce programme avait suscité une forte mobilisation l'an passé, tant du côté des enseignant.e.s que des directions. Depuis, les universités ont réagi et ont également critiqué le manque d'uniformité du projet de programme. Un nouveau comité élargi aurait dû être nommé pour remettre le processus de révision sur les rails dès septembre, mais le contexte électoral semble avoir eu des effets : rien n'a bougé, et on est encore en attente.

9.3 Projet d'autochtonisation du Collège

Christian Goyette invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance de la démarche d'autochtonisation du Collège, et ce, en particulier par la lecture de l'article de Julie Gauthier dans les pages du premier numéro du SPECA-Hebdo de l'automne. Différentes activités sont prévues au cours de l'année, dont une conversation informelle lors du souper d'huîtres du SPECA, le 8 novembre prochain, et un atelier immersif de sensibilisation spécifiquement destiné aux enseignant.e.s, le jeudi 29 novembre.

10. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est présentée.

L'assemblée est levée à 16 h 27.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire